



Atelier Culinaire

**elior** 

**L'Atelier Culinaire  
de Ternay**

Une cuisine moderne,  
privilégiant les produits frais,  
bio et locaux.

*Chantal et Jean-Luc Metay*

Pâtisserie • Boulangerie • Chocolatier

*941, Grande Rue • 01700 Miribel*

*Tél. 04 78 55 25 87*



**Krys**

Vous allez  
vous aimer

Daniel TA • Pierre FORTIER

**OPTIQUE & AUDITION**

1423 Grande Rue

**01700 MIRIBEL**

Tél. : 04 78 55 61 96

Fax : 04 78 55 61 79

**entendre**  
... et la vie recommence

Alexandre DOIT, audioprothésiste D.E.

**TECHNIC'DÉPAN**

VENTE - DÉPANNAGE

IMAGE ET SON - MÉNAGER

CANAL+ POSE ANTENNE  
ET SATELLITE CANALSAT

Place du Marché - 01700 ST MAURICE DE BEYNOST

Tel : 04 78 55 47 47 [technicdepan@wanadoo.fr](mailto:technicdepan@wanadoo.fr)



*Au service de votre santé,  
et de la Résidence  
La Roseraie :*

*Vos infirmières.*

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

*au service de votre santé  
et de la résidence La Roseraie*

GARAGE CÔTIÈRE

AGENT

**RENAULT**

Tel : 04 78 55 60 72

REPARATION  
CARROSSERIE  
MÉCANIQUE  
PEINTURE  
VENTE VO & VN

2102 route de Genève  
01700 BEYNOST

RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

**La  
Roseraie**



**04 78 55 17 87**



7, avenue de la Gare • 01700 ST-MAURICE DE BEYNOST

E.mail : [secretariat@assolaroseraie.fr](mailto:secretariat@assolaroseraie.fr)

© Juillet 2018

# Les numéros utiles

## SANTÉ

SAMU.....	15
POMPIERS.....	18
POLICE ; GENDARMERIE NATIONALE.....	17
N° D'URGENCE VALABLE EN EUROPE.....	112
MÉDECIN DE GARDE.....	15
PHARMACIE DE GARDE.....	3237
CENTRE ANTI-POISON.....	04 72 11 69 11
ALMA 01 PERSONNES ÂGÉES MALTRAITÉES.....	3977
SOS AMITIÉS 24H/24.....	04 78 29 88 88 - 04 78 85 33 33

## EAU - GAZ - ÉLECTRICITÉ

URGENCE ÉLECTRICITÉ 24h/24.....	0810 33 30 01
URGENCE SÉCURITÉ GAZ 24h/24.....	0800 47 33 33
URGENCE EAU.....	0810 514 514

**P2G**  
Plomberie Services

- Plomberie
- Sanitaire
- Chauffage
- Rénovation

105, rue des Écoles  
01120 LA BOISSE

**06 31 93 44 04**

Installation  
Dépannage

Directeur de la publication rédactionnelle : Directeur de l'Établissement  
© Tous droits réservés. La reproduction des logos, dessins, illustrations, plans est interdite. Ils sont la propriété de l'éditeur qui se réserve les droits de reproduction. L'établissement bénéficiaire de cet ouvrage est toujours supposé posséder les droits de reproduction des textes, œuvres d'artistes, cartes et photographies qu'il confie à l'éditeur à fin de reproduction. En conséquence, l'éditeur décline toute responsabilité résultant de leurs publications dans cette plaquette.

**Le temps d'une fleur**  
Stéphanie Emeyriat - Artisan fleuriste

Centre C<sup>al</sup> Carrefour Market  
01700 MIRIBEL • 09 83 27 86 14

**CÔTIÈRE**  
Avenir

LES SERVICES LA BOUTIQUE LA RECYCLE

04 78 55 57 43  
accueil@cotiere-avenir.fr  
www.cotiere-avenir.fr



## Soyez les Bienvenus à la résidence la Roseraie.

Le Conseil d'administration et le personnel sont heureux de vous accueillir et sont à votre disposition pour rendre votre séjour agréable. Ce livret d'accueil est destiné à vous fournir les renseignements utiles à votre adaptation à votre nouveau lieu de vie. Ce document a été élaboré conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et au Code de l'action sociale.

## La structure

La résidence autonomie la Roseraie, d'une capacité totale d'accueil de 36 logements : 32 appartements type F1 bis et 4 chambres d'hôtes, est située au cœur de la commune près des commerces, des axes de transports et de la gare. Elle accueille des personnes âgées autonomes de plus de 60 ans, seules ou en couple. L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) et de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

### Les 32 appartements

Ils se composent d'un hall d'entrée avec placard mural, d'une salle de bains avec w.-c., douche et lavabo, d'une cuisine équipée d'un évier avec meuble et d'un ensemble plaque électrique/four, d'un séjour/chambre à coucher avec placard mural et d'un système d'appel de jour.

### Les chambres d'hôtes

Elles sont constituées d'un hall d'entrée, d'une salle de bains composée d'une douche, d'un w.-c. et d'un lavabo et d'une chambre avec lit, armoire, télévision et table(s) de nuit.

## LES LOCAUX

Bâtie sur un terrain de 3000 m<sup>2</sup> clos et arboré, la résidence de 4 étages est desservie par un ascenseur, elle dispose d'une surface au sol de 368 m<sup>2</sup> et sépare les espaces de vie collective et de services situés au rez-de-chaussée, des appartements situés à l'étage.

### Les espaces collectifs

Une salle restaurant modulable en salle d'activités (film, loto, jeux de mémoire...) et un salon (TV et jeux) sont des lieux de convivialité et d'échanges. Ces espaces sont accessibles de 7h00 à 20h30.



## L'ENCADREMENT

**Le Conseil d'administration :** La Roseraie est dirigée par le Conseil d'administration de l'Association de gestion du foyer logement la Roseraie qui a pour Présidente à ce jour Mme Lydie Extier-Pons et pour Vice-Présidente Mme Nicole Soumille.

### Le personnel

- *Mme Dini Christiane*, assistante de direction, assure l'accueil des visiteurs pour fournir les renseignements utiles à toute demande d'admission. Elle vous assiste dans vos démarches administratives à votre demande et vous oriente vers les personnes compétentes. Elle prend également en charge la facturation.
- *Mme Bresson Patricia*, l'animatrice, organise les activités socioculturelles de l'établissement et propose des animations variées.
- *Mme Mélinand Peggy*, économiste et responsable hygiène, veille à la bonne gestion des stocks et au respect des normes d'hygiène en vigueur.
- *M. Arnoux Yannick*, responsable technique, assure les différents travaux d'entretien, de rénovation et d'aménagement du site.
- *Mmes Jourdan Véronique, Elion Justine et Yohanns Abrham Saba*, agents polyvalents, assurent le service restauration et l'entretien ménager des espaces collectifs.

## LES SERVICES PROPOSÉS

### Les repas

Un service de restauration en salle commune est mis à disposition des résidents qui ne peuvent ou ne veulent pas cuisiner dans leur appartement.

Il est proposé pour les 3 principaux repas mais chacun est libre de prendre part ou non à chaque repas en fonction de son envie. Néanmoins, lorsqu'un résident est inscrit à un repas, l'équipe de restauration veille à ce qu'il se présente pour se restaurer.

Il est également possible d'inviter des membres de votre famille ou amis en prévenant l'économiste la veille en semaine et le jeudi avant 10h pour le week-end. Le repas est facturé aux résidents.

Les repas sont élaborés par la société Elixir. Les menus sont traditionnels et équilibrés. Le menu est affiché chaque jour à l'entrée du restaurant.

### Les horaires de repas sont les suivants :

**Le petit déjeuner :** de 8h à 9h en semaine  
de 9h à 10h le week-end

**Le déjeuner :** à 12h

**Le dîner :** à 18h30

### Le linge

Un service de blanchisserie est proposé aux résidents, qui 2 fois par mois peuvent confier leurs draps, couvertures, couettes et draps de bain à la structure qui fait le nécessaire auprès d'un prestataire extérieur. Cette prestation est comprise dans le loyer.

### La pédicure

Un service de pédicure est proposé aux résidents 1 fois par mois le lundi après-midi de 13h à 16h30.

### L'entretien de votre appartement

Il est assuré par vos soins. Si besoin, vous pouvez avoir recours à une aide à domicile.

### Accueil et aide administrative

**Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 15h mais l'accueil des résidents et des familles se fait les mardis et jeudis de 10h à 12h.**  
**Le secrétariat reste joignable par téléphone au 04 78 55 17 87.**  
**Par mail : [secretariat@assolaroseraie.fr](mailto:secretariat@assolaroseraie.fr)**

### Les transports

Afin de faciliter les déplacements des résidents, un service de taxis peut être sollicité. Toutefois, la proximité du train et des transports en commun permet une plus grande autonomie de déplacements.

Les services ambulanciers les plus proches sont mobilisés en cas de besoin pour le transport vers les hôpitaux ou pour accompagner les résidents à leurs différents rendez-vous médicaux.

### Le courrier

Chaque résident dispose d'une boîte aux lettres nominative. Vous pouvez donc recevoir du courrier à votre nom à l'adresse suivante : 7 avenue de la gare, 01700 Saint Maurice de Beynost

### La liberté de culte

Le culte peut être pratiqué librement par chacun selon ses convictions. Il y a la possibilité d'assister à la messe catholique, à la résidence, le 3<sup>e</sup> mercredi du mois à 15h.

### La coiffure

Un salon de coiffure aménagé sur place propose aux résidents, des prestations de coiffure, facilitant ainsi l'accès aux soins esthétiques. Il est ouvert le vendredi matin de 9h à 12h et le jeudi sur RDV si besoin.

### Les services paramédicaux

Les résidents peuvent bénéficier de la présence journalière d'infirmières et infirmiers libéraux ainsi que des services d'un ergothérapeute.

## L'ANIMATION

L'équipe d'animation vous propose diverses animations conduites par son animatrice et une équipe de bénévoles très impliqués.

Le jeudi, un planning hebdomadaire pour la semaine suivante est élaboré par l'animatrice et les membres de l'équipe. Il est publié en fin de semaine par mail aux salariés de la structure, aux administrateurs, aux bénévoles et aux personnes extérieures susceptibles de participer aux activités.

Les résidents sont informés chaque semaine des activités grâce à un écran d'informations situé à l'accueil de la résidence.

### Les activités proposées se répartissent en 6 catégories :

- Physiques (gym douce, prévention des chutes, aide à la mobilité)
- Intellectuelles (gym mémoire, discussions, jeux de société, quizz)
- Culturelles (expositions, musées, concerts, théâtre)
- Manuelles (modelage, cuisine, bricolage)
- Sociales
- Bien-être (réflexologie, relaxation)

Les résidents peuvent se réunir tous les jours dans le salon pour jouer aux cartes, à des jeux de sociétés...

Les temps forts (anniversaires, fêtes diverses...) sont célébrés en commun.

## LA SÉCURITÉ

La sécurité est assurée le jour par le personnel. La nuit, une astreinte téléphonique a été mise en place, elle est assurée par certains administrateurs sur la base du volontariat.

# La demande d'admission

## LES MODALITÉS D'ACCUEIL

Pour être admises en résidence, les personnes doivent être âgées de 60 ans minimum, sauf dérogation et ne plus avoir d'activité régulière. Les couples peuvent être accueillis.

Le niveau d'autonomie de la personne doit être en adéquation avec les prestations assurées et le GIR du futur résident doit être de 5 ou 6.

Des résidents évalués en GIR 4 sont parfois admis lorsque l'établissement a signé une convention avec un Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD).

Les demandes d'inscription à la Roseraie se font le plus souvent après des contacts téléphoniques ou des demandes numériques émanant de centres hospitaliers ou encore après un entretien spontané avec l'assistante de direction.

### Il est remis au demandeur un dossier d'admission contenant les éléments suivants :

- Une lettre explicative
- Une enquête médicale préalable à faire compléter par son médecin traitant
- Un bilan d'autonomie
- Une fiche de renseignements
- Un plan de l'appartement
- Les tarifs appliqués
- Les noms et adresses des médecins, groupements infirmiers, kinésithérapeutes, etc. environnants
- Le livret d'accueil

### Le dossier d'admission doit être retourné accompagné des éléments suivants :

- Une copie de la fiche d'imposition
- Une pièce d'identité
- Une photo d'identité récente
- La notification de la mesure de protection le cas échéant
- Un justificatif de domicile
- Le courrier du médecin ou d'une assistante sociale
- Tout document justifiant la situation du demandeur

Pour donner suite à ce premier contact, les futurs résidents ou leur famille ou la personne de confiance prennent rendez-vous pour une visite de la structure.

Une fois la demande acceptée, la réponse est donnée par téléphone. En cas de refus du demandeur pour quelque raison que ce soit, le dossier est conservé en cas de demande ultérieure. Il suffit simplement d'actualiser les pièces si nécessaire.

En cas de confirmation de la part du demandeur, la structure est visitée et un rendez-vous est pris pour l'état des lieux. La signature de la convention ne se fait qu'après l'état des lieux si l'accord est confirmé.

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée sauf cas de force majeure.

## LES ASSOCIATIONS D'AIDES AUX RÉSIDENTS

Les associations suivantes : A.D.A.P.A ; A D M R et Côtière services sont des prestataires de services à la personne qui interviennent au quotidien auprès des résidents à leur demande pour l'accompagnement, les tâches ménagères et les courses.



## LES TARIFS

Les frais dus par les résidents sont les loyers auxquels s'ajoutent les frais de séjour. Le paiement des frais de séjour s'effectue mensuellement, ils sont facturés à terme échu contrairement au loyer et aux charges qui le sont au début du mois. La variation des montants dépend du nombre de repas pris dans le mois au restaurant ainsi que de la location ou non d'un garage.

### LOYERS MENSUELS

Résidents	Montant	TOM*
Résident seul	650 €	2,00 €
Résidents en couple	730 €	2,00 €

\*TOM : taxe d'ordures ménagères

### REPAS

	Résidents	Extérieurs
Petit déjeuner	2,80 €	5,00 €
Déjeuner	10,00 €	13,00 €
Dîner	5,20 €	7,00 €
Repas à thème	13,00 €	17,00 €